

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 17 MARS 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Laurence AUDETTE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 10.03.2016

Présents Présents : Laurence AUDETTE, Maire ; David BOSSON, Jacques HUET, Catherine MARGUERET, Maires-adjoint ; Alexane BRUNET, Bertrand CADOUX, Hélène CHARVET-QUEMIN, Bénédicte CHIPIER, Béatrice DAVID, Bruno DUMEIGNIL, Lionel FAVRE-FELIX, Hubert JOUVENOD, Christelle QUETANT, Isabelle SIMON, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Freddy VALLET (procuration à Béatrice DAVID)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, à savoir huit membres au moins.

Selon l'article L-2121-15 du CGCT, Mme Isabelle SIMON a été élue secrétaire de séance, Mme Danièle DUPERRIER-SIMOND étant auxiliaire de la secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d'adopter le **procès-verbal de la séance publique du 26 février 2016**. Le procès-verbal est adopté sans remarques.

Madame le Maire souhaite la bienvenue et remercie de sa présence M. le receveur principal de la Trésorerie de Thônes, ainsi que les personnes venues assister à la séance.

Madame le Maire informe :

- La séance publique sera suivie d'une séance privée qui permettra de poursuivre le travail engagé sur les budgets 2016 qui seront soumis à délibération au cours de la prochaine séance du conseil public d'avril.
- une réunion publique concernant le **Plan Local d'urbanisme** est prévue le jeudi 24 mars 2016 à 20 heures à la salle Michel DOCHE.

AVANT-PROPOS SUR LES BUDGETS REALISES EN 2015 ET LE PROCESSUS BUDGETAIRE 2016:

Madame LE MAIRE rappelle le processus budgétaire, à savoir : ont été votés le 26 mars 2015, les budgets prévisionnels 2015 (appelés « budgets primitifs »). Deux décisions modificatives sur le budget principal ont été soumises et approuvées par le conseil municipal respectivement les 8 octobre et 18 décembre 2015.

Avant le vote des budgets 2016, il convient de clôturer l'année 2015, ceci afin de confirmer l'exactitude des résultats constatés et les reporter sur les budgets 2016.

Le Maire, la commission finances du mercredi 10 mars 2016 et Monsieur le Receveur Principal présent, confirment que **les comptes de gestion** établis par le Trésorier de Thônes de la Direction Générale des Finances Publiques **et les comptes administratifs** réalisés par le secrétariat général en charge des finances sous la responsabilité du Maire, **sont strictement identiques et équilibrés**.

Pour information : la présentation devant le conseil public et le vote se font « au chapitre », ceux-ci regroupant plusieurs lignes budgétaires détaillées. **Les lignes budgétaires détaillées ont été présentées et discutées en conseil privé avec l'ensemble des élus.**

Madame le Maire rappelle que la secrétaire de mairie en charge de la comptabilité quotidienne a évolué vers un autre poste dans une autre collectivité en septembre 2015 et que sa remplaçante est partie en arrêt puis en congé maternité début 2016. Il en a résulté un surcroît de travail pour les services et les élus en charge des finances, que Mme le Maire remercie.

Madame Isabelle SIMON, conseillère municipale déléguée aux finances, expose les réalisations principales telles qu'é émises par la commission finances et vues en conseil privé, à savoir :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 138 720, 61 € pour 2015 et sont donc inférieures à celles de 2014 et inférieures également au montant budgété.

Une économie de 114 179 € est ainsi constatée (-9.11%).

Ces économies ont été réalisées par rapport à 2014 entre autres sur les postes :

- fournitures de produits d'entretien (- 51 %) : renégociation et évolution vers des produits bio et mise en place de suivi,
- fêtes et cérémonies (- 47 %) et frais de réception (- 21%),
- charges de personnel : total inférieur au montant budgété (- 1.3 %) mais néanmoins supérieur à 2014 (+ 3.6%) : du fait de la hausse des effectifs d'enfants en périscolaire, nous avons dû prendre en charge d'avantage d'heures de TAP et de surveillance cantine ; de même, la nouvelle réglementation ne permet plus de prendre en compte la directrice du périscolaire comme personnel encadrant.
- Indemnités des élus : 3 adjoints au lieu de 4 précédemment.

A noter également :

- **Augmentation de la ponction de l'Etat** au titre du fonds de péréquation reversée aux communes dites « plus pauvres » (+ 42 % par rapport à 2014) pour un total de 22 337 € ;
- Plusieurs charges concernant 2016 ont d'ores et déjà été payées en 2015 : Régie d'électricité (12 000 €), assurance (18 678.92 €) et locations maintenance informatique (9 609 €) soit un total de 39 380 Euros.
- Poste « locations immobilières » : une renégociation du contrat de location des postes informatiques (mairies et écoles) est en cours avec l'optique d'un renouvellement du matériel pour un coût moindre.

Recettes : les recettes s'élèvent à 1 376 795, 09 € pour 2015, soit un excédent de 123 895 € par rapport aux prévisions.

Ce surplus de recettes provient principalement des postes « droits de mutation » et « taxes perçues au titre de la première vente de terrains constructibles depuis moins de 18 ans », postes difficilement quantifiables (car varient selon les transactions immobilières) par la collectivité au stade du budget : 145 762 € (contre 4 771 € en 2014).

Ceci permet de dégager un résultat de fonctionnement (dépenses-recettes) de + 238 074.48 €

INVESTISSEMENT :

Le budget dégage un **excédent d'investissement de 223 393.11 €** du fait du décalage dans le temps de certains projets, (les dossiers engagés et en cours de réalisation étant chiffrés à **163 182.08 €**, restes à réaliser), ou **d'économie dans les devis initialement budgétés**.

BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT :

On constate un excédent de fonctionnement de 101 523.54€, sachant que le coût du personnel affecté au service de l'eau n'a pas été répercuté en 2015. Ce coût sera répercuté sur 2016.

INVESTISSEMENT :

Le résultat d'investissement constaté de -54 523.34 € s'explique par des montants de subventions restant à percevoir sur des projets en cours de réalisation, car la collectivité doit faire l'avance des factures de travaux et transmettre ultérieurement aux organismes ayant octroyé les subventions.

Le diagnostic d'eau potable entamé en 2016 devrait être terminé d'ici l'été 2016, les travaux préconisés seront échelonnés sur plusieurs années.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT :

On constate un excédent de fonctionnement de 54 57835 €, sachant que le coût du personnel affecté au service de l'assainissement collectif n'a pas été répercuté en 2015. Ce coût sera répercuté sur 2016.

INVESTISSEMENT :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 55 455.18 € qui contribuera à l'autofinancement des prochaines tranches du collecteur d'assainissement, sachant qu'un plan pluriannuel d'investissement a été programmé afin de lisser les dépenses sur plusieurs années.

BUDGET FORET

Il est suggéré d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 15 889.20 € au budget investissement afin de financer la création de la piste du Collet.

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015:

N° 08/2016

Monsieur le Trésorier présente les comptes de gestion 2015;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 voix contre (Freddy VALLET),

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes Eau, Forêts et Assainissement, correspondant à la gestion de M. Christian COLLART, comptable de la Trésorerie de Thônes ; comptes en parfaite concordance avec la comptabilité administrative communale.

2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

N° 09/2016

Mme L.AUDETTE quitte la séance, le Maire ne devant pas de par la loi, participer au vote du compte administratif.

M. David BOSSON est désigné à l'unanimité comme président de séance.

Madame Isabelle SIMON, conseillère en charge des finances-budgets, présente les comptes administratifs 2015 pour les recettes et dépenses des 4 budgets communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sous la présidence de M. BOSSON David, Maire-Adjoint, avec 13 voix pour et 1 voix contre (Freddy VALLET)

- **CONSTATE** aussi bien pour le budget principal que les budgets annexes eau – assainissement et Forêt, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE ET ARRETE** les résultats tels que détaillés ci-dessous, correspondant à la gestion de Madame Laurence AUDETTE, Maire.

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	441 700.28	013 - Atténuation de charges	5 916.94
012 - Charges de personnel	451 804.00	70 - Produits des services	120 579.13
014 - Atténuation de produits	22 337.00	73 - Impôts et taxes	883 716.37
042 - Opérations d'ordre	72 341.82	74 - Dotations et participations	302 325.78
65 - Autres charges de gestion	131 237.90	75 - Autres produits de gestion	59 243.05
66 - Charges financières	19 299.61	77 - Produits exceptionnels	5 013.82
67 - Charges exceptionnelles	0		
TOTAL	1 138 720.61	TOTAL	1 376 795.09
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 238 074,48 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
16 - Remboursements emprunts	62 353.33	001 – excédent antérieur reporté	107 221.56
20 - Immobilisations incorporelles	8 791.24	040 - Opérations d'ordre	72 341.82
204 - Subventions d'équipement versées	40 982.16	10 - Dotations	244 013.51
21 - Immobilisations corporelles	70 693.36	13 - Subventions d'investissement	35 465.33
23 - Immobilisations en cours	35 751.76	16 - dépôts et cautionnements reçus	510.00
27 - Autres immo financières	26 448.49	21 – immobilisations corporelles	
		23 – immobilisations en cours	1 091.23
		27 – immobilisations financières	7 770.00
TOTAL	245 020.34	TOTAL	468 413.45
(B) Soit un résultat d'investissement de : 223 393.11 €			
(C) Compte tenu des RAR (restes à réaliser) de : 163 182.08 €			
(A + B – C) Soit un résultat cumulé de : 298 285.51 €			
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	36 010.40	042 - Opérations d'ordre	47 202.63
014- atténuations de produits	10 711.00	70 - Produits de l'exploitation	205 779.57
042 - Opérations d'ordre	97 543.59	77 - Produits exceptionnels	0.10
65 - Autres charges de gestion	2.67		
66 - Charges financières	7 191.11		
TOTAL	151 458.76	TOTAL	252 982.30
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 101 523.54 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
040 - Opérations d'ordre	47 202.63	001 - Excédent antérieur reporté	186 348.89
16 - Emprunts	35 400.22	040 - Opérations d'ordre	97 543.59
20 – immobilisations incorporelles	15 702.00	10 - Dotations, fonds divers	93 668.05
23 - Immobilisations en cours	340 915.42	13 – subventions d'investissement	7 136.40
TOTAL	439 220.27	TOTAL	384 696.93
(B) Soit un résultat d'investissement de : -54 523.34 €			
(C) Compte tenu des RAR (restes à réaliser) de : 55 582.58 €			
(A + B – C) Soit un résultat cumulé de : - 8 582.38 €			
BUDGET ANNEXE FORET			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges a caractère général	16 966.97	70 - Produits des services	29 031.72
65 – autres charges de gestion courante	0.60	74 - Dotations, participations	3 825.00
		77 – produits exceptionnels	0.05
TOTAL	16 967.57	TOTAL	32 856.77
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 15 889.20 €			

INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
		001 - Excédent antérieur reporté	20 420.15
21 - Immobilisations corporelles	10 700.00	10 - Apports réserves	29 600.99
23 – immobilisations en cours	2 700.00	13 - Subventions d'investissement	30 710.40
TOTAL	13 400.00	TOTAL	80 731.54
(B) Soit un résultat d'investissement de : 67 331.54 €			
(A + B) Soit un résultat cumulé de : 83 220.74 €			
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	1 800.56	002- Excédent antérieur reporté	55 836.10
012 – charges de personnel		042 – opérations d'ordre	10 270.00
014 - Atténuation de produits	1 142.00	70 - Vente de produits (redevance)	34 016.39
042 – opérations d'ordre	23 021.44	74 – subventions d'exploitation	2 625.25
65 – Autres charges de gestion courante	0.50		
66 – charges financières	22 054.89		
67- charges exceptionnelles	150.00		
TOTAL	48 169.39	TOTAL	102 747.74
(A) Soit un résultat de fonctionnement de : 54 578.35 €			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
040 - opérations d'ordre	10 270.00	001 - Excédent antérieur reporté	52 294.17
16 - Emprunts		040 - Opérations d'ordre	23 021.44
66 – charges financières	26 240.43	13 - Subventions d'investissement	20 000.00
23 - Immobilisations en cours	3 350.00		
TOTAL	39 860.43	TOTAL	95 315.61
(B) Soit un résultat d'investissement de : 55 455.18 €			
(A + B) Soit un résultat cumulé de : 110 033.53 €			

Retour de Mme L. AUDETTE.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 :

N° 10/2016

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes : Eau, Forêts et Assainissement,

Après avoir constaté que les Comptes Administratifs des différents budgets présentent des excédents de fonctionnement :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2015 s'élevant à 410 065.57 € (tous budgets cumulés) comme suit :

BUDGET	EXCEDENTS de fonctionnement constatés 2015	AFFECTATION au Budget 2016	
		Recettes Investissement c/1068	Recettes Fonctionnement c/002
BUDGET Principal	238 074.48 €	178 555.86 €	59 518.62 €
BUDGET annexe Eau	101 523.54 €	101 523.54 €	/
BUDGET annexe Forêts	15 889.20 €	15 889.20 €	/
BUDGET annexe Assainissement	54 578.35 €	54 578.35 €	/

4 – VOTE DES SUBVENTIONS 2016 :

N° 11/2016

Madame Catherine MARGUERET, maire-Adjoint en charge des animations et des associations, présente les propositions de subvention débattues en commission scolaire et en commission finances.

Madame le Maire informe que la démarche de rationalisation des subventions publiques, orchestrée par l'ensemble des communes de la CCVT depuis 2015, visant à éviter les doublons de subventions tout en apportant plus d'équité dans leur répartition sur le territoire est maintenue.

Par conséquent, les associations subventionnées au niveau de la CCVT ne le sont pas par la commune : cette dernière intervient indirectement par sa contribution à la commission d'attribution de la CCVT.

Le conseil municipal a, comme les autres communes de la CCVT, ajusté les subventions attribuées en s'attachant à continuer de soutenir les associations selon leur dossier (actions prévues en 2016, nombre d'adhérents, et bilan budgétaire).

Malgré les baisses de dotations généralisées, la commune souhaite maintenir sans les augmenter les montants des subventions attribuées en 2015 pour les associations qui ont déposé un dossier de demande pour 2016 avant le 1^{er} mars 2016.

Une dotation exceptionnelle reste possible (anniversaires d'associations / projets spécifiques) tel que pour les 20 ans du Club des Aînés. Il est à noter qu'un soutien à l'organisation matérielle du DingoTrail de l'APED et à l'organisation des 30 ans du Football Club est prévu ; les cadeaux promotionnels (stylos dingo trail) ne sont pas réitérés.

Afin de mutualiser les moyens et de répondre à une demande sécuritaire (meilleure visibilité des enfants) à la fois des associations et des écoles, il est prévu au budget 2016 l'achat de dossards qui pourront servir à tous sur demande préalable.

Sont mentionnés les cas particuliers

- de la Bibliothèque D'Lire suite aux échanges avec Savoie Biblio (Conseil Départemental) puisque la collectivité a prévu l'augmentation régulière sur plusieurs années de la subvention pour cet organisme, la dotation actuelle étant actuellement inférieure à la moyenne départementale

- du Souvenir Français : a confirmé auprès de la CCVT ne pas avoir de besoin pour 2016

- des écoles maternelle et élémentaire : les dotations 2016 sont légèrement diminuées tout en permettant la réalisation des projets phare de l'année puisqu'aucun projet de voyage n'est prévu pour cette année.

Les associations extérieures à Dingy-St-Clair ne sont pas subventionnées sauf à agir avec les enfants localement.

Mme le Maire rappelle qu'un nouvel outil est mis à la disposition des associations à savoir la possibilité de communiquer de façon réactive sur leurs activités et manifestations à travers le site internet et les panneaux lumineux, ce qui répond à une demande récurrente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention (Freddy VALLET),

➤ **ARRÊTE** comme suit le montant des subventions allouées (c/6574) :

ASSOCIATIONS	2016 (en €)	Subvention CCVT
Aînés de Dingy	270	
Aînés de Dingy – demande exceptionnelle 20 ans du Club	100	
APED (Association des Parents d'Elèves)	750	
APED (Association des Parents d'Elèves) - Dingo'Trail	200	
Association du Sourire	50	
Club de Jeux de Sociétés	250	
D'Lire – bibliothèque - (0.72€/habitant)	950	
D'Lire – Bibliothèque – subvention exceptionnelle professionnel extérieur	550	
Dingy en Fêtes	500	
Handisport 74 (enfants de la commune concernés et dossier de demande complet)	100	
Randonneurs de Lacha	580	
Randonneurs de Lacha - sentiers	330	

USEP Annecy 2 (acteur avec l'école de la commune)	100	
TOTAL ASSOCIATIF	4 730	
Coop. scolaire maternelle (dont projet « danse »)	1 800	
Coop. Scolaire élémentaire	1 200	
Total écoles	3 000	
KARAPAT – Bébébus	19 380	
Total petite enfance	19 380	
TOTAL ECOLES ET PETITE ENFANCE	22 380	
Provision / imprévus	1 380	
TOTAL SUBVENTIONS 2016	28 490	
POUR RAPPEL SUBVENTIONS CCVT		
Comité de jumelage Pama-Burkina		3 500
Foyer du Parmelan		6 480
Football Club Dingy		3 120
Une Vieillesse en or		1 370
LIVE- Loisirs Identiques Vivre Ensemble		1 500
ADMR		12 000

5 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES : BUDGET EAU POTABLE

N° 12/2016

Mme le MAIRE expose qu'une demande d'admission en non-valeur de titres de recette sur factures d'eau potable de 2014 a été présentée par le receveur municipal le 15 janvier 2016.

Monsieur le Receveur municipal expose que le débiteur est une entreprise en liquidation judiciaire, et qu'aucun actif n'est disponible pour satisfaire les créanciers chirographaires dont la commune.

Madame le maire précise que la nouvelle entreprise, bien qu'ayant dans sa dénomination « FERALP », n'est pas la même entité juridique que la précédente.

Vu la demande d'admission en non-valeur du 15 janvier 2016,

Considérant que la trésorerie de Thônes mentionne ne pas pouvoir recouvrer les sommes dues, du fait de la déclaration de liquidation judiciaire de l'entreprise FERALP

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Freddy VALLET),

- **ADMET en non-valeur et ACCORDE** décharge au comptable de la Direction Générale des Finances Publiques pour un montant de 999.88 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus au c/ 6542 (créance éteinte).

6 - DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDDT)

N° 13/2016

Madame le Maire expose que le dispositif du fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) vise à subventionner les opérations d'investissement portées par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :

- développement de l'économie et de l'emploi,
- soutien à réalisation et à la rénovation par les collectivités locales de logements accessibles à tous.
- infrastructures de transports et de mobilité, sécurisation des déplacements et modernisation de la voirie communale,
- construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.),
- construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels.

Dans le cadre des projets communaux, et suite à la rencontre du 10 mars 2016 avec le Conseiller départemental, il convient de faire une demande spécifique auprès des services du département pour obtention de subventions au titre du FDDT pour les travaux concernant :

- l'aménagement du centre bourg (démarrant par une sécurisation de portes d'entrée des écoles et de l'espace sportif et de loisirs),
- la rénovation de l'église.

1- Concernant l'aménagement de la porte d'entrée du village, il est précisé les éléments ci-dessous :

AMENAGEMENT & SECURISATION PORTE D'ENTREE VILLAGE :
Aménagement et Sécurisation des Espaces sportifs et des installations
à destination de la Jeunesse, des Associations et des écoles

Présentation des enjeux et raison d'être :

L'espace cité est utilisé par des utilisateurs parfois très nombreux (jusqu' à plus de 250 personnes), en particulier lors des matchs de foot ou trails locaux (APED) , créant une dangerosité aux abords des installations : pas de séparation avec la route , pas de chemin piéton sécurisé (simple ligne au sol), du stationnement insuffisant et par conséquent des voitures qui empiètent sur les espaces piétons (ceux-ci doivent marcher au milieu de la route lors des manifestations).

Ces espaces sont utilisés par les écoles (foulées USEP, allers-retours au printemps et à l'automne pour les activités sportives), lors des enterrements (cimetière contigu), les WE et mercredis par les familles (espace jeux). Il manque des toilettes publiques en entrée de village, visibles par tous – y compris les visiteurs – et avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour accroître la sécurité, des murets de séparation seront mis en place entre les parkings et la place du stade ainsi qu'avec la route.

Enfin, ces éléments de sécurisation doivent intégrer une meilleure gestion environnemental en incluant des espèces végétales : sur des surfaces ponctuelles pour mieux s'intégrer à l'environnement local (verger identifié comme à protéger dans le cadre du PLU, champs agricoles en arrière de ces terrains).

Ce projet est un premier niveau d'action dans un projet plus large de sécurisation et valorisation du CENTRE BOURG. Il devra intégrer la volonté de créer en entrée de village une zone 30 et un plateau surélevé (ou autre moyen de ralentissement à déterminer lors de l'avant-projet), le projet de trottoirs entre ces installations et la place centrale où se situent les écoles, un éclairage adapté à cette zone (cf diagnostic électrique réalisé).

COUT ET PLAN FINANCEMENT

libellé	Métrage/nombre	Coût unitaire	TOTAL HT €	TOTAL TTC €
<i>Place cimetière béton désactivé ou similaire</i>	578m2	65€	37570	
<i>Pavés (2 diagonales + rond central)</i>	158ml	68€	10064€	
<i>Bordures</i>	500ml	68€	34000€	
<i>Dépose Anciennes bordures</i>	500ml	4.50€	2250€	
<i>Enrobé derrière bordures</i>	100	16.90	1690	
<i>Goudron parking et devant place (avec réglage)</i>	1200m2	18.90	22680	
<i>Terrassement</i>			14000	
<i>Signalétique et marquage au sol</i>			2500	
<i>Espaces arborés / haies</i>	8 arbres Haies 40m	250 40	2000 6000	
<i>Murets</i>	3 murets : 40m x0.7	350	9800	
Sous- TOTAL			142 554	
<i>imprévus</i>		5%	7 130	
TOTAL			149 684	
<i>Maitrise d'œuvre</i>		6.5%	8 981.04	

TOTAL PROJET			158 665.00	190 398.00
65% sur 2016				123 760.00

2- Concernant la réfection de l'église, il est précisé les éléments ci-dessous issus du dossier d'étude du 15 mars 2016 établi par M. BERTINOTTI, économiste de la construction :

Récapitulation : Montant € (TVA 20%)

Lot : 01	ECHAFAUDAGES	44 300.00
Lot : 02	CHARPENTE BOIS-COUVERTURE EN TUILES-ZINGUERIE	282 995.25
Lot : 03	RENFORCEMENTS - MACONNERIE-B.A.	74 565.60
Lot : 04	RAVALEMENT DE FACADES	108 680.00
Lot : 05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	3 900.00
Lot : 06	PEINTURES EXTERIEURES	9 615.60

Total Général :	524 056.45 €
Montant T.V.A :	104 811.29 €
Total Général T.T.C. :	628 867.74 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une aide pour le financement de ces projets au titre du FDDT au taux le plus fort possible.
- **APPROUVE** le financement de ces projets sachant que :
 - pour l'église le montant total des subventions attribuées conditionnera les réalisations totales possibles et celui-ci pourra être échelonné.
 - pour la porte d'entrée du village, le projet pourra être échelonné.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces opérations.

7 DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – AIDE DE L'ETAT :

(N°14/2016)

Madame le Maire expose que, suite à la circulaire préfectorale du 4 février 2016, un nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local **pour l'année 2016 uniquement (subvention exceptionnelle de l'Etat)** est mis en place.

Les modalités d'attribution des aides fixent une date butoir de dépôt des demandes de subvention dans le cadre du 1^{er} recensement au 21 mars 2016. Les mesures visent, entre autres, à traduire un soutien à la revitalisation et au développement des centre-bourgs.

« Les opérations qui seraient envisagées pour 2017 ou plus tard, et qui sont néanmoins prêtes à démarrer pourront être soutenues en 2016 en bénéficiant d'un taux d'aide fortement majoré pouvant aller jusqu'à 60%. (...) Si un projet aujourd'hui prévu sur plusieurs tranches annuelles voit une tranche prévue en 2017 ou 2018 avancée à 2016, la ou les tranches pourront bénéficier de ce financement majoré.

Les taux de subvention pourront varier en fonction des autres aides susceptibles d'être mobilisées par ailleurs ainsi que de la capacité financière de la collectivité. Le cumul de la dotation de soutien à l'investissement public local avec toutes autres aides publiques est possible dans la limite de 80% de la dépense subventionnable. La dotation ne sera toutefois pas cumulable avec la DETR 2017. » (Circulaire préfectorale n°2016 du 04.02.2016.)

Les projets éligibles relèvent des thématiques suivantes : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements, et réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Suite à la réunion en Préfecture du 12 février dernier visant à exposer le dispositif, il a été confirmé la possibilité de déposer un dossier relatif à l'église, les travaux envisagés ne pourront être programmés qu'en cas d'obtention de subventions.

En conséquence, il convient de faire une demande spécifique auprès des services de l'Etat pour obtention de subventions au titre du soutien à l'investissement public local.

Suite aux discussions en conseil privé, le Conseil municipal s'est positionné pour proposer le projet de l'église St

Etienne, celle-ci nécessitant des travaux urgents : fissures sur la structure centrale imposant des travaux de renforcement et nécessité d'intervention sur la toiture (fuites au niveau du chœur et réfection nécessaire), ceci afin de protéger l'intérieur de l'église dont certaines parties sont classées.

Détail des travaux envisagés : (tva 20%)

-Lot 1 Echafaudages	44 300.00 HT
-Lot 2 Charpente-bois-couverture-zinguerie	282 995.25 HT
-lot 3 Renforcement maçonnerie – B A	74 565.60 HT
-lot 4 Ravalement de façades	108 680.00 HT
-lot 5 Menuiseries extérieures bois	3 900.00 HT
-lot 6 Peintures extérieures	9 615.60 HT
Total général :	524 056.45 HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 15 voix POUR,

- **SOLLICITE** une aide de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public local auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie au taux le plus fort possible, sachant que le montant attribué conditionnera la réalisation possible des travaux sur 2016 et les années ultérieures (la volonté étant de réaliser un maximum sur 2016 pour optimiser les coûts).
- **S'ENGAGE** à réaliser l'action ci-dessous et à assurer la part d'autofinancement et / ou le recours à l'emprunt : selon le taux de subvention attribué, les travaux pourront être revus à la baisse pour être en ligne avec les capacités de financement de la commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération d'un montant total de 524 056.45 € HT, auquel il conviendra de rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre.

8 - SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (ETUDE ANNEXE AU PLU) - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE MAITRISE D'ŒUVRE :

N° 15/2016

Monsieur David BOSSON rappelle que, par délibération n°31/2013 du 11/07/2013, il a été décidé de faire procéder à une étude diagnostic et schéma de gestion des eaux pluviales, ceci dans le cadre de l'élaboration du PLU, permettant ainsi une aide à la priorisation des futurs aménagements.

Monsieur David BOSSON informe que, suite à la reprise du dossier de Plan local d'urbanisme du fait :

- des élections municipales partielles intégrales de septembre 2015 à Dingy-St-Clair, imprévisibles et ayant nécessité d'informer et prendre en compte les remarques des nouveaux conseillers municipaux,
- de la publication de lois et décrets parus depuis le premier avenant et notamment :
 - décrets d'application de la loi ALUR du 28.12.2015,
 - loi NOTRe ayant eu une incidence sur la réglementation de zonage,
 - loi de modernisation de l'agriculture apportant des modifications au code de l'urbanisme,

des séances de travail supplémentaires sont nécessaires afin d'adapter le dossier d'étude eaux pluviales au nouvel arrêté projet de PLU en cours de rédaction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention (Freddy VALLET),

- **DECIDE** de poursuivre avec le cabinet d'études « Réalités Environnement » l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales annexé au PLU,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 présenté d'un montant de 1 560.00 € HT,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer et effectuer les démarches nécessaires,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal 2016.

9 - MARCHÉ PUBLIC ASSAINISSEMENT TRANCHE LES TAILLES – CHAVENETTES 2016 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

N° 16/2016

Monsieur David BOSSON rappelle que suite à la mise en service de la station d'assainissement collectif du chef-lieu au printemps 2013, des travaux d'extension du réseau d'assainissement sont prévus aux hameaux des Tailles et des Chavenettes.

Au vu du montant des travaux estimé, une consultation selon la procédure de marché adapté a été lancée, avec publicité correspondante.

La remise des plis a été demandée pour le 26 février 2016 : 4 offres ont été reçues en mairie.

Le rapport d'analyse des offres a été établi par le maître d'œuvre « Réalités Environnement ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de confier les travaux au groupement d'entreprises BARRACHIN – LAFRASSE qui a présenté une offre s'élevant à 166 129.20 € HT,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces et marché à intervenir,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement.

10 - PROGRAMME 2016 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL :

N° 17 /2016

Monsieur Bruno DUMEGNIL, conseiller délégué à la forêt et l'environnement, fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière dans les parcelles 14,46 et 47 ; Nettoyement et dépressage de semis naturels résineux dans la parcelle 14 ; dégagement de régénération résineuse dans la parcelle 1 sur une surface totale de 9.25 hectares.

Le montant estimatif des travaux est de 10430 euros HT.

Monsieur Bruno DUMEGNIL, fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ Dépenses subventionnables : 10430 € HT

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional :	3 129 euros
Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés :	7 301 euros H.T

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 7301 euros H.T (autofinancement + travaux non subventionnables).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **CHARGE Madame le Maire** de signer tous les documents afférents à ce projet,
- **SOLLICITE l'aide du Conseil Régional** pour la réalisation des travaux subventionnables,
- **DEMANDE** au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

INFORMATIONS :

Madame le Maire propose qu'un tirage au sort soit réalisé comme chaque mois afin d'inviter trois Dingiens à assister à la prochaine séance de Conseil Municipal en avril 2016 :

- M. Loïc BAUDET,
- M. Dominique CONSTANT,
- M. Régis MAIRE.

Un courrier d'invitation sera établi.

La séance est levée à 21 h 45

Affiché le : 25.03.2016

Télétransmis le :

Le Maire, 
Laurence AUDETTE